



19 novembre 2008

Totalisateurs virtuels : l'utilisation balisée

Depuis le début de l'implantation, l'an dernier, des nouveaux totalisateurs virtuels à Hydro-Québec, le SSPHQ a exprimé ses craintes à la haute direction quant au contrôle excessif que certains gestionnaires pourraient exercer avec le nouveau dispositif.

La section locale 4250 a reçu quelques précisions de la Haute direction sur la façon de baliser l'utilisation de cet appareil. En effet, Michel Lefebvre, directeur Expertise et stratégie en ressources humaines, rappelle que le totalisateur n'est pas un outil de surveillance et qu'il n'a « pas pour objectif de gérer les journées de travail et de contrôler les entrées et sorties. »

Selon notre convention collective le totalisateur, qu'il soit mécanique ou virtuel, n'est qu'un outil de calcul des heures de travail pour gérer l'horaire variable des employés.

À cet effet, M. Lefebvre a informé le syndicat qu'un rappel sur l'utilisation appropriée des totalisateurs allait être transmis à tous les intervenants ressources humaines de l'entreprise.



Perte de temps

Il reste tout de même une problématique à régler en ce qui a trait aux totalisateurs virtuels : une perte de temps associée à son utilisation.

Puisque le nouveau totalisateur est intégré à votre système informatique, il ne comptabilise pas le temps perdu à l'ouverture et à la fermeture de votre ordinateur.

Ainsi, nous vous recommandons fortement de concilier le temps perdu en ajustant vous-mêmes vos heures sur votre feuille de temps. Ces quelques minutes par jour représentent plusieurs heures par année.

Voir correspondance :

[Lettre du syndicat à Hydro-Québec](#)

[Réponse des ressources humaines HQ](#)